

---

# *Catalogue de questions pour le service radiotéléphonique sur les voies de navigation intérieure*

---

## Radiotéléphonie / Réglementation générale

### *1 A-t-on besoin d'une autorisation pour utiliser une station de navire ou une station de bateau?*

- Oui, mais seulement sur des navires/bateaux à passagers.
- Oui.
- Oui, mais seulement pour les stations radioélectriques de plus d'un Watt.
- Oui, mais seulement sur les navires soumis à la Convention SOLAS.

### *2 Selon quel règlement grand-ducal a-t-on besoin d'une autorisation pour utiliser une station de navire ou une station de bateau?*

- Règlement grand-ducal du 10 mars 2001 fixant le plan d'allocation, d'attribution et d'assignation des fréquences.
- Règlement grand-ducal du 28 janvier 1999 fixant les conditions d'utilisation de parties du spectre des fréquences hertziennes.
- Loi du 21 mars 1997 sur les Télécommunications.
- Règlement grand-ducal du 10 mars 2001 fixant les conditions du cahier des charges pour l'établissement et l'exploitation d'un service de radiomessagerie.

### *3 Quelle autorité donne l'autorisation d'utiliser une station de navire ou de bateau au Luxembourg?*

- Ministère du Transport
- Entreprise des Postes et des Télécommunications (EPT)
- Commissariat aux Affaires maritimes (CAM)
- L'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) par délégation du Ministre qui a sous sa compétence les télécommunications.

### *4 Une station radioélectrique à bord d'un bateau/navire peut-elle être mise hors service si elle est utilisée sans autorisation préalable?*

- Non.
- Oui, mais seulement si on a établi des communications dans le réseau téléphonique public.
- Oui.
- Oui, mais seulement avec l'accord du propriétaire de la station radioélectrique.

### *5 Quel document traite de la procédure d'exploitation de la radiotéléphonie sur les voies de navigation intérieure?*

- Le règlement des radiocommunications de l'UIT
- La loi sur les télécommunications.

La convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS).

L'arrangement régional relatif au service radiotéléphonique sur les voies de navigation intérieure

**6 Laquelle des stations radioélectriques suivantes est une station de bateau?**

Une station mobile du service mobile maritime.

Une station mobile du service mobile de radiotéléphonie sur les voies de navigation intérieure à bord d'un navire non ancré en permanence.

Une station fixe d'une autorité portuaire.

Un équipement radar à bord d'un bateau.

**7 L'utilisation d'une station radioélectronique en bande VHF à bord d'un bateau/navire est-elle soumise à une autorisation préalable?**

On a seulement besoin d'une autorisation si la station est utilisée dans les eaux internationales.

Cela dépend du constructeur de l'équipement en question.

Une autorisation n'est pas obligatoire.

Oui.

**8 L'original de l'autorisation (licence) d'une station de bateau doit-il être emporté sur un bateau de sport?**

Oui, mais seulement sur des bateaux/navires ayant une activité commerciale.

Oui.

Non.

Le capitane du bateau/navire le décide.

**9 Une station de bateau peut-elle participer au service mobile maritime?**

Oui, mais la puissance de sortie de la station de bateau doit être augmentée sur toutes les voies.

Oui, dans le cadre de ses moyens techniques.

Oui, si une antenne plus puissante est installée.

Non.

**10 Une station de bateau peut-elle faire des communications avec une station côtière?**

Oui, si les communications radiotéléphoniques sont effectuées par une personne qui est en possession d'un permis de navigation maritime.

Non.

Oui, si la station peut fournir une puissance de 25 W sur toutes les voies.

Oui.

**11 Le certificat d'opérateur doit-il se trouver à bord du navire ?**

Oui, l'original

Oui, mais uniquement si le navire n'est pas immatriculé.

- 
- Oui, mais une copie suffit
- Le titulaire du certificat d'opérateur prend cette décision.
- 12 L'opérateur d'une station de navire/bateau est-il obligé de présenter son certificat d'opérateur aux autorités étrangères à leur demande?**
- Le capitaine prend cette décision.
- Seulement si le déroulement des opérations sur la station a donné lieu à des réclamations.
- Oui.
- Non.
- 13 Une autorité étrangère compétente peut-elle contrôler les stations radioélectriques à bord si une autorisation (licence) ne peut pas être présentée ou si des anomalies manifestes ont été constatées?**
- Oui, mais uniquement si l'administration a signé la convention traitant de la sécurité à bord des navires.
- Oui, mais uniquement si le propriétaire du navire a donné son accord.
- Non, uniquement l'ILR est autorisé à contrôler les stations radioélectriques.
- Oui, la personne responsable de la station doit s'y soumettre à tout moment.
- 14 Pour l'identification des stations radioélectriques on utilise des indicatifs d'appel. Lequel des indicatifs d'appel suivants désigne une station de bateau luxembourgeoise?**
- LX2455
- LX1UN
- LXNAV
- LXPI
- 15 Qui attribue les indicatifs d'appel pour les stations de navire respectivement pour les stations de bateau?**
- On peut le définir librement.
- Ils sont assignés par Inmarsat.
- Le registre des navires compétent.
- L'ILR.
- 16 Le service de radiotéléphonie sur les voies de navigation intérieure comprend plusieurs réseaux. Quels sont-ils?**
- Service mobile terrestre public, bateau-bateau, informations nautiques, autorités portuaires - écluses.
- Bateau - bateau, bateau - autorités portuaires, communications à bord, service mobile terrestre non - public.
- Bateau - bateau, informations nautiques, bateau - autorités portuaires, communications à bord.
- Bateau - bateau, informations nautiques, goniométrie, communications à bord.
- 17 L'opérateur est-il tenu de garder le secret des télécommunications?**

---

Non, s'il est en possession d'un certificat d'opérateur valable.

Non.

Oui.

Oui, mais pas vis-à-vis des membres de l'équipage.

*18 Que doit-on faire si on change le nom du bateau?*

L'EPT luxembourgeoise doit en être informée immédiatement.

La licence peut être modifiée par le propriétaire lui-même.

L'ILR doit en être informé par écrit, la licence concernée doit être renvoyée pour y apporter les modifications nécessaires.

La police de l'eau doit en être informée immédiatement.

*19 L'opérateur peut-il être délié du secret des radiocommunications dans des circonstances extraordinaires?*

Oui.

Non.

Oui, par des fonctionnaires de l'ILR.

Oui, par l'autorité qui organise les examens pour le certificat d'opérateur.

*20 Peut-on utiliser des stations radioélectriques portables à bord de petits bateaux dans le service de radiotéléphonie sur les voies de navigation intérieure?*

Oui, si la puissance s'élève à au moins 5 W.

En principe non, mais dépend du pays concerné.

Oui, si le matériel radiotéléphonique est équipé d'un ASN.

Oui, si la portée est au moins 10 km.

---

## **Radiotéléphonie / Radiocommunications**

### *1 Quels types de radiocommunication sont autorisés sur le réseau d'informations nautiques?*

- Les radiocommunications adressées au propriétaire du navire et concernant la capacité de charge respectivement le temps de chargement et de déchargement du navire.
- Seulement les radiocommunications concernant le transport de produits dangereux.
- Seulement les radiocommunications précédées par le signal d'urgence "PAN PAN", prononcé trois fois.
- Les radiocommunications couvrant la protection des personnes, la navigation ou la sécurité des bateaux/navires en route.

### *2 Quels types de radiocommunication peuvent être transmis sur le réseau bateau - bateau (à l'exception de la voie 77) dans le service radiotéléphonique sur les voies de navigation intérieure?*

- Communications à caractère commercial pour la gestion du navire.
- Communications couvrant la protection des personnes, la navigation ou la sécurité des bateaux en route.
- Communications sur la relève de l'équipage à bord du navire.
- Communications sur la cargaison.

### *3 Dans le service de radiotéléphonie de navigation sur voie intérieure, est-il permis de transmettre des communications à caractère social sur le réseau bateau - bateau?*

- Oui, sur la voie 10.
- Non.
- Oui, sur la voie 77.
- Oui, sur la voie 69.

### *4 Quels types de radiocommunication sont autorisés sur le réseau bateau - autorité portuaire?*

- Communications privées sur l'équipage et la cargaison.
- Communications couvrant la protection des personnes, la navigation ou la sécurité des bateaux en route.
- Communications sur la relève de l'équipage à bord du bateau.
- Communications à caractère social.

---

## **Radiotéléphonie / Procédures d'exploitation**

### *1 Qu'est-ce qu'on comprend dans la radiotéléphonie par mode d'utilisation duplex?*

- Radiocommunications sur une fréquence.
- Vitesse de transmission double.
- Radiocommunications bi-directionnelles.
- Radiocommunications mono-directionnelles.

### *2 Qu'est-ce qu'on comprend dans la radiotéléphonie par mode d'utilisation simplex?*

- Radiocommunications mono-directionnelles.
- Radiocommunications avec des équipements simples.
- La liaison par ondes hertziennes peut seulement être utilisée en direction terre - navire.
- Radiocommunications bi-directionnelles.

### *3 Qu'est-ce qu'on comprend dans la radiotéléphonie par mode d'utilisation semi-duplex?*

- Radiocommunications bi-directionnelles entre deux stations de navire.
- Radiocommunications bi-directionnelles sur une fréquence.
- Il s'agit d'une vitesse de transmission qui est réduite à moitié.
- Radiocommunications mono-directionnelles sur deux fréquences différentes.

### *4 Des émissions de test sont-elles autorisées?*

- Non.
- Oui, les émissions doivent être aussi courtes que possible et la durée ne doit pas dépasser 30s.
- Oui, les émissions doivent être aussi courtes que possible et la durée ne doit pas dépasser 10s.
- Oui, mais seulement à des horaires prédéfinis.

### *5 Doit-on indiquer le nom ou l'indicatif d'appel de la station émettrice lors d'une émission test?*

- Cette décision est prise par la personne qui fait le test.
- Oui, mais uniquement dans des zones de trafic radiotéléphonique intense.
- Oui.
- Non.

### *6 Sous quelle forme doit se dérouler une émission test d'une station radiotéléphonique?*

- Des essais brefs sont uniquement autorisés sur une fréquence spéciale.
- Pour effectuer un test en radiotéléphonie il faut demander l'autorisation de la station côtière la plus proche.
- Par l'émission du nom du bateau avec indicatif d'appel, suivi par le mot "TEST".
- Par un appel "A TOUS" avec la question "COMMENT ME RECEVEZ-VOUS?"

**7** *Quelle puissance d'émission est prescrite dans le réseau bateau - bateau dans le service de radiotéléphonie sur les voies de navigation intérieure?*

- La puissance qui est jugée nécessaire par l'opérateur de la station de navire.
- La puissance la plus élevée.
- La même puissance que celle prescrite pour une communication navire - navire dans le service mobile maritime.
- Une puissance d'émission de 0.5 à 1 W.

**8** *Avec quelle puissance d'émission peut-on travailler dans le service de radiotéléphonie sur les voies de navigation intérieure?*

- Avec une puissance d'émission de 0.5 à 1 W resp. 25 Watt suivant le réseau choisi.
- L'opérateur peut choisir la puissance d'émission selon l'importance de sa communication.
- Seulement avec une puissance d'émission réduite
- De façon générale avec une puissance d'émission réduite - en cas de détresse on peut utiliser la puissance complète de l'équipement.

**9** *Quels types de stations peut-on utiliser pour les voies 15 et 17 dans le service de radiotéléphonie sur les voies de navigation intérieure, réseau des radiocommunications de bord?*

- Seulement des équipements à installation fixe de radiotéléphonie en bande VHF avec réduction automatique de la puissance à un Watt au maximum.
- Seulement des équipements à installation fixe de radiotéléphonie en bande VHF avec réduction automatique de la puissance à un Watt au maximum et des équipements portables en bande VHF.
- Tout équipement radioélectrique qui peut être réduit en puissance.
- Seulement des équipements portables de radiotéléphonie en bande VHF avec réduction automatique de la puissance.

**10** *Que faut-il observer avant de faire un appel sur une voie de travail?*

- Il faut demander l'accord du commandant de bord avant d'émettre.
- On peut commencer à émettre dès que l'appareil émetteur est opérationnel.
- La station côtière doit d'abord libérer la voie de travail.
- Il faut s'assurer que les radiocommunications en cours ne soient pas perturbées.

**12** *Dans le service de radiotéléphonie sur les voies de navigation intérieure, réseau des radiocommunications de bord, peut-on faire des radiocommunications entre un groupe de bateaux qui sont remorqués ou poussés?*

- Oui, mais seulement en cas de danger.
- Oui.
- Non.
- Oui, mais uniquement entre menues embarcations.

**13** *Dans le service de radiotéléphonie sur les voies de navigation intérieure, quelle voie est disponible comme première voie pour le réseau bateau - bateau?*

- 
- La voie 10
- La voie 77
- La voie 16
- La voie 13
- 14 Peut-on utiliser la voie 70 pour effectuer des communications radiotéléphoniques?*
- Oui, mais uniquement en cas d'urgence.
- Non, cette voie est exclusivement réservée aux appels ASN.
- Oui, mais uniquement en service radiotéléphonique sur les voies de navigation intérieure pour le système ATIS.
- Oui, mais uniquement comme alternative pour la voie 10.
- 15 Dans le service de radiotéléphonie sur les voies de navigation intérieure, quelle voie est disponible entre autres pour le réseau bateau - autorité portuaire?*
- La voie 13
- Les voies 15 ou 17
- La voie 11
- La voie 16
- 16 Dans le service de radiotéléphonie de navigation sur voie intérieure, quelles sont les voies disponibles pour le réseau des radiocommunications de bord?*
- Les voies 16 et 13.
- Les mêmes voies qui sont disponibles pour le réseau bateau - bateau.
- Les voies 15 et 17.
- Les voies 10 et 12.
- 17 Combien de fois peut-on répéter le nom d'une station lors d'un appel pour établir une communication?*
- Au maximum une fois.
- Au maximum deux fois.
- A volonté.
- Au maximum trois fois.
- 18 Combien de fois faut-il répéter le nom d'une station lors d'un appel pour établir une communication, si on peut espérer une bonne réception?*
- Deux fois.
- Quatre fois.
- Une fois.
- Trois fois.



---

19 *Quand l'équipement radar doit-il émettre le signal ATIS de sa propre station radioélectrique dans le service de radiotéléphonie sur les voies de navigation intérieure?*

- Le commandant du bateau prend cette décision.
- Le signal ATIS est transmis toutes les trois minutes.
- Les équipements radar ne transmettent pas de signal ATIS.
- Le signal ATIS n'est pas transmis mais l'indicatif d'appel de la station de bateau.

20 *Dans quel guide peut-on trouver les voies disponibles pour le réseau des informations nautiques avec l'indication du kilomètre fluvial?*

- Dans les informations VHF.
- Dans le guide de radiotéléphonie pour la navigation intérieure.
- Dans l'Arrangement Régional relatif au service radiotéléphonique sur les voies de navigation intérieure.
- Dans l'annexe du règlement de la police fluviale de la Moselle.

21 *Que comprenez-vous par l'acronyme "ATIS"?*

- Système automatique de détection des émetteurs.
- Système automatique de détection d'erreur.
- Système d'identification pour le transport atlantique.
- Système automatique d'identification des émetteurs.

22 *Que signifie UTC?*

- Temps universel coordonné.
- Canal de transmission inférieur.
- Temps d'été mondial.
- Abréviation anglaise pour ECU.

23 *A quoi sert le filtre anti-bruit (squelch) sur l'équipement radioélectrique?*

- Le filtre anti-bruit réduit la puissance d'émission.
- Avec le filtre anti-bruit on peut augmenter la portée de l'émetteur.
- Avec le filtre anti-bruit on peut réduire les parasites lors la transmission d'un message.
- Le filtre anti-bruit influence la sensibilité du récepteur.

24 *Comment peut-on tester à l'aide du filtre anti-bruit si une voie est libre?*

- A l'aide du filtre anti-bruit on ne peut pas constater si la voie est libre.
- La voie n'est pas libre si on entend le bruit de fond du récepteur avec le filtre anti-bruit non-activé.
- La voie est libre si on n'entend pas de communication avec le filtre anti-bruit activé.
- La voie est libre si on entend le bruit de fond du récepteur avec le filtre anti-bruit non-activé.

---

## **Radiotéléphonie / Détresse, Urgence, Sécurité**

### *1 Peut-on également utiliser le signal de détresse MAYDAY sur les voies de navigation intérieure?*

- Oui, s'il est précédé par le signal d'alarme radiotéléphonique.
- Non, ce signal ne doit pas être utilisé sur les voies de navigation intérieure.
- Non, on émet le signal d'urgence en cas de détresse.
- Oui.

### *2 Combien de fois est-ce qu'on prononce le nom du navire/bateau lors d'un appel de détresse?*

- Le nom du navire en détresse est seulement prononcé pendant le message de détresse.
- Une fois.
- Deux fois.
- Trois fois.

### *3 Quels appels commencent par les mots " MAYDAY RELAY" dans le service de radiotéléphonie sur les voies de navigation intérieure et dans le service de radiotéléphonie maritime non-SMDSM?*

- Des appels de détresse auxquels il ne faut pas répondre immédiatement.
- Les appels de détresse transmis par une station qui n'est pas en détresse elle-même.
- Les appels d'urgence en rapport avec une consultation médicale.
- Les appels de détresse émis par une station en détresse.

### *4 Comment est formé le signal d'urgence dans la radiotéléphonie?*

- Par le mot PAN.
- Par le mot SAFETY.
- Par le groupe des mots PAN PAN.
- Par le mot MAYDAY.

### *5 Comment est appelé le groupe des mots PAN PAN, répété trois fois dans la radiotéléphonie?*

- Le signal de sécurité.
- Le signal de détresse.
- Le signal d'urgence.
- Le signal d'alarme.

### *6 Qu'annonce le signal d'urgence dans le service de radiotéléphonie sur les voies de navigation intérieure?*

- Qu'une station émettrice va envoyer un message urgent concernant la sécurité d'un navire ou d'une personne.
- Qu'il faut allumer les feux de position suite à la mauvaise visibilité.
- Que le trafic sur l'écluse sera arrêté temporairement.

---

Qu'une information nautique sera transmise.

7 *Un bateau sur une voie de navigation intérieure se trouve dans un grave danger. Qu'est-ce qu'est émis par la station radioélectrique du bateau concerné?*

Un appel d'urgence.

Une alerte de détresse.

Un appel de sécurité qui met les bateaux dans les alentours en garde.

Une alerte de détresse qui est formée par les mots prononcés "MAYDAY"

8 *Dans quel réseau du service de radiotéléphonie sur les voies de navigation intérieure peut-on émettre un appel d'urgence?*

Sur tous les réseaux.

Seulement sur les réseaux bateau - bateau et informations nautiques.

Seulement sur le réseau informations nautiques.

Seulement sur les réseaux bateau - bateau et bateau - autorités portuaires.

9 *Quelle station doit-on appeler en tout cas sur les voies de navigation intérieure allemandes s'il y a un grave danger?*

La centrale du secteur responsable.

La direction de l'eau et de navigation fluviale de l'Ouest.

La station Wahrschau Kaub.

La société allemande pour la sauvegarde de la vie humaine.